

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Fonction
publique

Sous matière : Personnel
contractuel

OBJET :
CREATION DE
POSTES DE
VACATAIRES
POUR RENFORT
ET/OU
EXPERTISE EN
L'ABSENCE DU
TITULAIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 05.02.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.02.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **17 FEV. 2021**

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-27

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CATHALA-
LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER
Agnès, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis,
THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Prèscillia,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à
la Fonction Publique Territoriale, modifiée.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les collectivités peuvent recruter
des personnels vacataires ; ceux-ci doivent réunir les trois conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder au recrutement
d'un ou plusieurs vacataires de niveau A, chargés de missions de renfort des
services ou d'expertise en l'absence de titulaire, selon le besoin, afin de
maintenir un niveau de service de qualité et la continuité du service public par
exemple : concernant les délais à respecter dans le cas des marchés publics,
etc.

La prestation n'étant pas nécessairement sur un temps complet mais
ponctuellement pour poursuivre le traitement de certains dossiers,
l'indemnisation des participations correspondra au niveau d'expertise requis
pour les missions ; et sera définie en heures de travail mensuel.

Monsieur le Maire précise les conditions de rémunération de la vacation d'une heure en montant brut, à savoir :

16.50 € l'heure en 2021

Les crédits nécessaires figurent au budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE d'autoriser le Maire à recruter un vacataire ou plusieurs vacataires selon les besoins afin de renfort ou d'expertise en l'absence de titulaires.

FIXE la rémunération à un montant horaire brut de 16.50 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 février 2021.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 17 FEV. 2021 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 FEV. 2021 Par publication le : 17 FEV. 2021 Par délégation, Le Directeur Général des Services
--


Nicolas NAYRAL

